

# CONVOCAATION

L'an deux mil onze et le 12 décembre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour lundi 19 décembre 2011 à 19h00, salle de la mairie.

Le Maire,

## Séance du 19 décembre 2011

\*\*\*\*\*

L'an **deux mille onze**, le **dix neuf décembre** à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Mr Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, Mr Daniel PODETTI, Mr Jean-Bernard HERITEAU, Mr Pascal REDON, Mr Jacques GALLAND, Mme Evelyne GRAVEY, Mr Olivier BERTRAND, Mr Alain BUJADOUX.

**Absents**: Mr Roland GALLAND, Mr Vincent LAVERGNE a donné pouvoir à Mr Olivier BERTRAND

Mr Daniel PODETTI est désigné secrétaire de séance.

### Approbation du CR du 18 octobre 2011 :

Pour	Contre	Abstention
7	2	1
	A.BUJADOUX O.BERTRAND	V. LAVERGNE

A.BUJADOUX justifie son vote par le fait que l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal ne correspond pas à ce qui a été écrit dans le dernier compte rendu (questions diverses - demande d'Alain BUJADOUX). S.DUMONTANT lui répond que si sa question n'a pas été mise à l'ordre du jour, c'est faute de renseignements  
A.BUJADOUX signale aussi une erreur dans le dernier compte rendu. Ce n'est pas O. BERTRAND qui s'est abstenu concernant l'indemnité du comptable mais J. GALLAND

### Objet : Vente de biens de section au profit de M. et Mme PINGUET - hameau de Sannegrans

Monsieur DUMONTANT rappelle la dernière réunion de Conseil Municipal où cette question était à l'ordre du jour. Comme Stéphanie PINGUET ne peut pas prendre part au vote, le quorum n'était pas atteint.

Il repose donc la question. Il s'agit de la vente de biens de section au profit de M. et Mme PINGUET sur la section de Sannegrans. Il rappelle le vote de section du 30 juillet et le résultat : 14 Pour, 1 contre sur 21 inscrits.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer afin que la vente soit effective. Le Conseil n'émet pas d'objection à cette dernière qui se fera sous la forme d'un acte en la forme administrative. Tous les frais afférents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil autorise le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Melle Stéphanie PINGUET ne prend pas part à la discussion ni au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	1	1
	O. BERTRAND	

O. BERTRAND vote contre car il estime qu'il y a conflit d'intérêt entre la convocation (signée en tant que 1<sup>er</sup> adjoint par S. PINGUET) et l'ordre du jour.

**Objet : Autorisation de dépenses pour 2012**

Monsieur DUMONTANT explique, qu'en attendant le vote du budget en avril, il est nécessaire que le Conseil autorise le mandatement :

- des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de 2011
- des dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles de 2011

Cette délibération est importante, surtout pour l'investissement, car permettra, si nécessaire, les dépenses liées à des travaux urgents et non prévus.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

**Objet : Signature accord indemnisation GROUPAMA**

Monsieur le Maire rappelle le sinistre du 10 juillet 2010. Après plusieurs mois de travail, la commune a enfin reçu le tableau relatif à l'indemnisation de GROUPAMA. L'assurance prend en charge les réparations à hauteur de 80 686.14 € TTC sur un total de travaux HT 116 488 €.

Groupama propose de verser, dans un 1<sup>er</sup> temps, 43 000 €. Dès que les travaux seront terminés, sur présentation de factures, l'assureur versera le solde.

Le Maire demande au Conseil son avis et son accord pour signer l'accord d'indemnisation.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

**Objet : Contrat Maîtrise d'Oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 30 novembre 2010, le Conseil Municipal a choisi comme maître d'œuvre l'architecte Patrice TRAPON pour les réparations liées au sinistre église.

Le Maire demande l'autorisation à son Conseil pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la première tranche des travaux qui s'élève à 116 488 € HT et pour les honoraires de l'architecte qui s'élèvent à environ 13 000 € HT.

A la majorité des membres présents, le Conseil autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte P. TRAPON.

Pour	Contre	Abstention
2	0	2
		O. BERTRAND

**Objet : Convention déneigement avec le Conseil Général**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Messieurs ROYER et VANDERSTRAAT, responsables des routes au Conseil Général, afin qu'ils nous proposent une convention pour déneiger les CD 38 et 9 reliant Pont de Tardes à Prondessagne en continuité du déneigement des routes communales effectué par l'entreprise TARRET.

Cette convention autorise l'entreprise TARRET à emprunter ces CD lame baissée.

A la fin de l'hiver, la Commune transmettra un état détaillé du nombre de km effectué au Conseil Général qui nous dédommagera à hauteur de 4.78 € TTC par km.

Le Maire demande l'autorisation pour signer cette convention.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

**Objet : Convention avec lyonnaise des eaux pour maintenance incendie**

Le Maire rappelle que la commune possède une borne incendie et deux puisards. Chaque année, ces installations sont vérifiées par le SDIS (Service incendie du Département) et doivent être en état de marche et conformes.

Le Maire propose de signer une convention avec la Lyonnaise des eaux, pour une durée minimale de 3 ans, afin d'effectuer la maintenance des ces installations. Le coût de cette maintenance s'élève à 80 € par borne incendie et 40 € par puisards. Au total 160 € par an.

Il demande l'autorisation au Conseil pour signer la convention.

Pour	Contre	Abstention
9	0	1
		J.B HERITEAU

#### **Objet : Fixation tarif cartes postales**

Le Maire rappelle la délibération DE\_181011\_5 portant création d'une régie pour la vente de cartes postales et propose de fixer le tarif de prix de vente de ces dernières.

Le Conseil Municipal décide d'en fixer le prix à un 1€.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

#### **Questions diverses**

- Utilisation chemin des trois ponts

Le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre qu'il a reçu de M. et Mme VAN IPENBURG des trois ponts. Il informe aussi l'assemblée d'une demande orale de Serge BOURDERIONNET qui désire agrandir, sur sa propriété et à ses frais, le chemin des trois ponts afin de sortir du bois. Le chemin n'étant pas assez large pour laisser passer les camions. Ces deux démarches sont liées.

M. et Mme VAN IPENBURG s'inquiètent des répercussions qu'aura cette activité sur leur commerce ainsi que sur l'environnement.

Monsieur DUMONTANT explique qu'il a contacté les services de l'Etat à la DTT de Gouzon dans le cadre de l'ATESAT afin de voir qu'elles solutions pourront être envisagées.

En ce qui concerne l'élargissement du chemin, la municipalité n'a pas à intervenir si le propriétaire ne touche pas au domaine public. Par contre elle mettra tout en œuvre pour que l'évacuation du bois ne provoque pas de désagréments majeurs. Des autorisations seront données et des états des lieux effectués.

- Courrier ALOUCHY

Le Maire rappelle la demande de M. et Mme ALOUCHY qui souhaiteraient acheter une bande sur le chemin à Chez Taverne au dessus de leur maison. Le Maire leur avait demandé de justifier cet achat, ce qu'ils ont faits par courrier daté du 08 décembre 2011.

Monsieur le Maire propose d'informer cette famille du coût d'un tel achat et ensuite, s'ils persistent, prendre une délibération pour aliéner le terrain.

Le Conseil propose au vu des justifications fournies par M. et Mme ALOUCHY de leur donner l'autorisation d'utiliser cette bande de terrain à leur convenance en interdisant les constructions. Cela permettrait que la commune reste propriétaire.

- Régime indemnitaire des employés communaux

Monsieur le Maire laisse la parole à Melle Stéphanie PINGUET. Elle explique au Conseil que le régime indemnitaire, qui est facultatif, doit être proposé et voté par l'assemblée délibérante. Ensuite le Maire, par arrêté, décide de la rémunération.

- Bulletin Municipal n°8

Il sera distribué début janvier.

- Recensement de la population

Le Maire rappelle que le recensement s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2012. L'agent recenseur recruté est Mme Béatrice JALLET du Montgeteix.

- Demande d'Olivier BERTRAND

Ce dernier propose de rapprocher la poubelle de Mandonneix vers le village de Flattard.

- Ordures Ménagères

Le Conseil souhaiterait un passage tous les 15 jours pour éviter les coûts.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**

Le Secrétaire,

Le Maire,